

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-308/SG/FP portant admission à une pension de retraite d'un agent technique du corps territorial des Travaux publics et du Port .

n° 73-308/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
21 février 1973

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1973

Date du numéro
10 mars 1973

TEXTE INTÉGRAL

M. Houssein Bare Hared, agent technique et ouvrier principal, 1er échelon, du cadre territorial des Travaux publics et du Port, en service à la voirie (District de Djibouti, Ministère des Affaires intérieures) atteint par la limite d'âge de son emploi est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, pour compter du 1er mars 1973.